

Commune nouvelle de
MESNILS-SUR-ITON
02.32.34.50.37

Décision n° 2022.10.01



Objet : Avenant — Travaux de voirie sur le territoire de la Commune

Le Maire de la Commune de Mesnils-sur-Iton,

Vu l'article L.2122-22 (4°) du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'ordonnance du 26 novembre 2018 relative à la commande publique,

Vu le décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 du nouveau code de la commande publique,

Vu la délibération n°2020-036 du 10 juillet 2020, déléguant au maire le pouvoir « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget »

Vu les articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du code de la commande publique,

Vu la décision d'attribution n°2021-11-02 du 26 novembre 2021,

Considérant que cet avenant est composé d'une plus-value qui s'élève à 7 172, 15€ HT (plus-value) et d'une moins-value de -13 930,00€ HT (moins-value). Cet avenant s'élève alors à -6 757,85€ HT (moins-value) soit -8 109,42€ TTC ; que le montant initial du marché était de 221 660,65€ HT ; que le nouveau montant du marché s'élève à 214 902,80 € HT.

DÉCIDE

Article 1^{er} : de procéder à la signature de l'avenant n°1 du marché de travaux de voirie sur le territoire de la Commune, dont le titulaire est l'entreprise EUROVIA — 1 Allée Albert Cochery — 27220 SAINT ANDRE DE L'EURE

L'avenant ayant pour objet des réajustements de quantité pour les travaux de la rue du château d'eau à Damville et du chemin de l'Eteuil au Roncenay-Authenay.

Article 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Article 3 : Ampliation de la présente décision sera faite au registre des décisions et transmise à :
o Monsieur le Préfet de l'Eure,
o Monsieur le Trésorier de Breteuil sur Iton.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200084812-20221020-2022-10-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/10/2022

Notification : 31/10/2022



Fait à Mesnils-sur-Iton, le 20 octobre 2022

Colette BONNARD, Maire,



Décision portée à l'information du conseil
municipal du :